



CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE TRANSPARENCE – CARI TOUR

Relative à l'affectation et à la traçabilité des dons collectés

Nous, soussignés : **Lucas DOURAL** et **Dylan CLÉMENT**, élèves du Gymnase de Chamblandes, agissant dans le cadre du projet **CariTour**, marche caritative autour du lac Léman prévue en 2026 (date exacte à confirmer), établissons la présente charte afin de garantir la transparence et la bonne foi dans l'utilisation des fonds collectés.

Article 1 – Objet. La présente charte formalise l'engagement des porteurs du projet quant à l'affectation exclusive des dons et garantit aux donateurs une totale transparence.

Article 2 – Affectation des fonds. Les porteurs du projet s'engagent à ce que **100 % des dons collectés via PayPal** soient intégralement reversés à **water.org** et au **WWF Suisse (wwf.ch)**. Aucun montant ne pourra être utilisé à des fins personnelles.

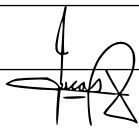
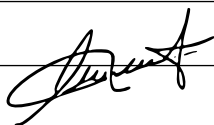
Article 3 – Répartition. Sauf indication contraire communiquée sur le site du CariTour, la répartition sera équitable entre les deux associations.

Article 4 – Transfert des fonds. Les dons seront transférés aux associations bénéficiaires dans un délai raisonnable après la réalisation de l'événement. Une preuve globale pourra être publiée sur le site du CariTour.

Article 5 – Engagement éthique. Les porteurs du projet s'engagent à agir avec intégrité, honnêteté et transparence.

Article 6 – Publicité. La présente charte sera publiée sur le site officiel du CariTour.

Article 7 – Entrée en vigueur. La charte entre en vigueur à la date de sa signature et demeure valable pour toute la durée du projet.

Fait à : Gymnase de Chamblandes, Pully	Date : 10.02.2026
Signature de Lucas Doural : 	Signature de Dylan Clément : 
Signature de l'enseignant référent : 	Nom et fonction : M. Mettraux, Professeur d'OC Géo